



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 12-2014 - Séance du 30 juin 2014 - Orale

Concernant la mise en activité au 1^{er} juin 2014 du Service des Eaux des Pléiades de Blonay - St-Légier-La Chiésaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le conseil communal était informé dans sa séance du 17 février dernier de la signature imminente d'une convention, sous la forme de contrat de droit administratif au sens des dispositions de l'article 107b LC, entre les communes de Blonay et St-Légier-la Chiésaz pour le regroupement des fontainiers dans le nouveau service intercommunal des Pléiades.

Une commission technique paritaire entre nos deux communes a été mise en place, regroupant les municipaux en charge des réseaux d'eaux et les responsables des bureaux techniques, les fontainiers, puis sont également invités aux séances, un ingénieur du bureau Herter & Wiesmann, spécialiste hydraulique, et hydrologie, ainsi qu'un responsable des finances. La Présidence est assurée par un municipal, alternativement chaque année.

Le transfert des deux fontainiers sous contrat auprès de la Sté Uldry SA a été effectif au 1^{er} juin 2014. Cette nouvelle organisation intercommunale permet de pérenniser les réseaux d'eaux respectifs des Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz.

La localisation de ce nouveau service se trouve dans le bâtiment au chemin de Pangires 2, à St-Légier-La Chiésaz, disposant de 87 m², principalement atelier-dépôt et un petit bureau, au prix moyen de CHF 139.-/m², ainsi que 2 places de parc pour un loyer annuel de CHF 13'363.-.

Si ce changement n'a pas de répercussions négatives sur le budget de fonctionnement, il n'en demeure pas moins que les communes ont dû investir afin de permettre un démarrage efficient du Service des Eaux des Pléiades.

En raison de l'état des véhicules de la société Uldry SA & le coût de reprise proposé, nos municipalités ont décidé, en mars dernier, de renoncer à les reprendre et ont préféré acquérir deux nouveaux véhicules pour la somme de CHF 80'000.-.

En outre, au début de l'année, la Sté Uldry SA était d'accord de céder le matériel usagé, nécessaire à l'activité de fontainier. En mai dernier la société propriétaire s'est finalement rétractée. Les municipalités ont donc été dans l'obligation de recourir au dernier moment à un achat d'outillage, de mobilier et d'équipement pour la somme de CHF 43'000.-.

Finalement, afin de permettre un certain roulement des pièces nécessaires aux diverses interventions sur nos réseaux, un stock de matériel a été commandé pour une somme de CHF 27'000.-. Les pièces utilisées seront ensuite facturées suivant les différents travaux en cours et le stock renouvelé.

Ces investissements de départ ne devraient pas avoir de répercussions négatives sur le budget de fonctionnement. Nos municipalités sont convaincues que les économies réalisées par la suite valent cet effort financier de départ.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay

Le Secrétaire
J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 30 juin 2014

Municipal délégué : M. Alain Bovay, syndic